

Délibération

Demande d'un crédit d'engagement de CHF 5'000'000.- pour financer les études prévues dans le plan général d'évacuation des eaux de 2024 à 2030

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la Loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05) ;
- Vu le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) de la commune de Thônex adopté par le Conseil d'Etat le 15 avril 2015 ;
- Vu la planification quinquennale communale remise au Fonds Intercommunal d'Assainissement (FIA) ;
- Vu l'exposé des motifs accompagnant la présente délibération ;
- Vu le préavis favorable émis des membres de la commission des Finances lors de la séance du 20 janvier 2025 :

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 22 voix pour, 2 abstentions

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 5'000'000.- destiné à financer les études et les travaux prévus dans le cadre du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) adopté par le Conseil d'Etat le 15 avril 2015.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

Législature 2020-2025
Délibération no 242
Séance cm du 11/02/2025

3. D'amortir cette dépense de CHF 5'000'000.- dont il convient de déduire le remboursement de la TVA et la participation de tiers estimés à CHF 1'000'000.-, soit un coût net de CHF 4'000'000.-, au moyen de 40 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 720.330 dès la fin des travaux estimée à 2030.
4. D'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt à hauteur du chiffre indiqué sous le point 1 pour financer ces travaux.

Thônex, le 12 février 2025- MZ/ck



(DA-25-151) cm 11/02/2025